



Guide d'utilisateur

Offre promotionnelle à titre de participant du CQFF !



THOMSON REUTERS

Guide d'utilisateur – offre promotionnelle à titre de participant du CQFF

Vous voulez profiter de l'offre promotionnelle en souscrivant à un abonnement annuel en ligne à Taxnet Pro et au DVD Solutions fiscales – CQFF ? Rien de plus simple ! Pour commander, veuillez vous rendre à notre site Internet, au www.gettaxnetpro.com/cqff/commander. Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à nous joindre au : 1 800 387-5164 (sans frais au Canada et aux É.-U.)

Une fois abonné, vous recevrez votre DVD par la poste dans un délai d'environ 7 jours (plus de détails sur l'utilisation du DVD suivent ci-dessous). De plus, dans les 72 heures suivant votre commande, vous recevrez un courriel vous donnant toutes les instructions nécessaires afin de créer votre compte d'utilisateur OnePass qui vous permettra d'accéder à Taxnet Pro. Ce courriel contiendra vos renseignements d'identification tel qu'illustré ci-dessous. Ce processus d'inscription, décrit aux prochaines étapes 1 à 8, devra être complété uniquement lors de votre première connexion à Taxnet Pro et vous demandera environ 15 minutes de votre temps. Comme votre abonnement ne comprend que certaines options offertes par la large gamme de produits disponibles sur Taxnet Pro, vous devez vous assurer de compléter ce processus au complet pour rendre votre expérience de recherche des plus simple et des plus agréable (surtout l'étape 8).

Étape 1

Pour créer ce compte d'utilisateur, cliquez sur le lien *Gestion OnePass* que vous retrouverez dans le courriel reçu.

Nom: XXX	Renseignements d'identification: XXX	Date effective: 09/11/2015
Société: XXX	Address: XXX	

Nous sommes heureux de vous offrir l'accès à votre abonnement à Taxnet Pro. Pour obtenir des conseils et des idées sur la façon de maximiser votre recherche, veuillez visiter le [Formation et Soutien](#) page ou envoyez un courriel à l'adresse Carswell.learning@thomsonreuters.com.

Directives pour y accéder
Afin d'ouvrir une session sur Taxnet Pro, vous devez commencer par créer ou mettre à jour votre compte OnePass de Thomson Reuters. OnePass est un système de gestion des mots de passe conçu pour simplifier l'accès aux offres en ligne de Thomson Reuters.

Créer un compte OnePass	Modification du compte OnePass
Pour créer votre compte OnePass, visitez la page d'accueil de Taxnet Pro et suivez ces étapes : 1. Cliquez sur Créer un nouveau profil OnePass pour créer votre compte One Pass. 2. Entrez vos Renseignements d'identification, un surnom (aide à définir son objectif principal) et votre adresse de courriel, et cliquez sur Continuer. (Vous serez alerté si vous avez déjà un compte OnePass et les renseignements d'identifications seront automatiquement ajoutés au compte OnePass lié au courriel fourni). 3. Entrez vos prénom et nom et confirmez votre adresse courriel. 4. Créez vos code d'utilisateur et mot de passe conformément aux exigences de OnePass énoncées à la droite de l'écran. 5. Définissez les détails de votre question de sécurité. 6. Cliquez sur Enregistrer. 7. Cliquez sur Retour à Taxnet Pro dans la colonne de gauche. 8. Sur la page d'ouverture de session de Taxnet Pro, entrez vos informations d'identification et cliquez sur Mémoriser mon nom d'utilisateur et mon mot de passe.	Afin de mettre à jour un compte existant, visitez la page d'accueil de Taxnet Pro, et suivez ces étapes : 1. Cliquez sur Mettre à jour un profil OnePass existant, et vous Enregistrer sous gérer OnePass en utilisant votre code d'utilisateur et mot de passe actuels. 2. Cliquez sur Gérer les produits dans la colonne de gauche. 3. Cliquez sur le bouton Afficher tous les produits disponibles. 4. Sélectionnez Taxnet Pro et cliquez sur Ajouter à côté de Taxnet Pro. 5. Entrez vos Renseignements d'identification et un surnom. Cliquez sur Enregistrer. 6. Cliquez sur Retour à Taxnet Pro dans la colonne de gauche. 7. Sur la page d'ouverture de session de Taxnet Pro, entrez vos code d'utilisateur et mot de passe et cliquez sur Mémoriser mon nom d'utilisateur et mon mot de passe.

Étape 2

Cliquez sur « Créer un nouveau profil OnePass ».

Taxnet Pro™

OnePass Connexion

Nom d'utilisateur
[Champ de saisie]

Mot de passe
[Champ de saisie]

[J'ai oublié mon nom d'utilisateur ou mon mot de passe](#)

☐ Mémoriser mon nom d'utilisateur

☐ Mémoriser mon nom d'utilisateur et mon mot de passe

Connexion

[Créer un nouveau profil OnePass](#)

[Mettre à jour un profil OnePass existant](#)

[En savoir plus sur OnePass](#)

Étape 3

Inscrivez les renseignements nécessaires et cliquez sur « Continuer ».

OnePass

inscrire un nouveau profil

Pour commencer le processus d'inscription, veuillez entrer l'information ci-dessous. Ces renseignements sont nécessaires pour vérifier qu'il n'y a pas déjà un profil inscrit dans OnePass et ils serviront de point de départ pour l'établissement du nouveau

Clé d'inscription
[Champ de saisie]
Exemple : 1234567-ABCDEF1

Nom convivial [Qu'est-ce que c'est?](#)
[Champ de saisie]

Adresse de courriel
[Champ de saisie]

Continuer

Retour à Taxnet Pro

Inscrivez les renseignements d'identification reçus dans votre courriel.

Inscrivez un nom de compte, p. ex. «CQFF».

Inscrivez votre adresse courriel.

Étape 4

Inscrivez les renseignements nécessaires et cliquez sur « Créer un profil ».

Paramètres généraux

Retour à Taxnet Pro

Inscrire un nouveau profil OnePass

Inscrivez un nouveau profil dans OnePass en fournissant l'information ci-dessous.

Vos renseignements

Prénom

Nom

Adresse de courriel

Confirmer l'adresse de courriel
Doit être identique à la valeur du champ Adress

Autres adresses de courriel (facultatif)
Séparé par des virgules

Nom d'utilisateur et mot de passe

Nom d'utilisateur

Mot de passe

Confirmer le mot de passe
Doit être identique à la valeur du champ Mot de

Question de sécurité

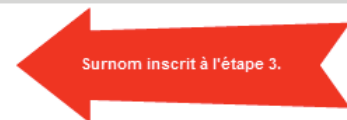
Si vous oubliez votre nom d'utilisateur ou votre mot de passe OnePass, nous vous demanderons de répondre à cette question.

Réponse

Si vous oubliez votre nom d'utilisateur ou votre mot de passe OnePass, nous vous demanderons de répondre à cette question.

Réponse

Créer un profil



Étape 5

Retournez sur la page d'accueil de Taxnet Pro (<https://v3.taxnetpro.com>) et indiquez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe afin de vous connecter à votre compte. Nous vous suggérons de sauvegarder ce lien dans vos « Favoris ». Lors de vos prochaines recherches, seule cette étape sera requise pour accéder à l'outil de recherche dans Taxnet Pro. Ce lien est facilement accessible sur le site Web du CQFF dans la « Collection fiscale du CQFF » (section « Interprétations techniques (fédérales et québécoises) »).



OnePass Connexion

Nom d'utilisateur

Mot de passe

[J'ai oublié mon nom d'utilisateur ou mon mot de passe](#)

☐ Mémoriser mon nom d'utilisateur

☐ Mémoriser mon nom d'utilisateur et mon mot de passe

Connexion

Étape 6

Prenez connaissance de la convention de licence et acceptez les conditions de celle-ci.

Taxnet Pro™

Convention de licence de l'abonné pour les services en ligne

Cette convention de licence intervient entre « l'Abonné » et Carswell, une division de Thomson Reuters Limité (ci-après « Carswell »), concernant les services en ligne de Carswell. Le terme « Abonné » inclut : i) toute personne ayant conclu une convention d'abonné avec Carswell et ii) toute personne ayant accès et (ou) utilisant les Fonctionnalités et (ou) les Données.

1. Licence

1.1 Carswell accorde à l'Abonné une licence non exclusive, incessible et restreinte qui lui confère le droit d'accéder aux services en ligne de Carswell. Les services en ligne de Carswell sont constitués de différents services, bases de données, fonctions, logiciels et passerelles d'accès.

En sélectionnant "Je suis d'accord", je reconnais avoir lu cette convention et avoir accepté d'être lié(e) par ses

☒ Je suis d'accord | ☐ Je ne suis pas d'accord

Continuer | **Imprimer**

Étape 7

Une page vous demandant vos préférences s'affichera. Vous devez configurer certains paramètres afin de rendre votre expérience la plus agréable possible en éliminant l'affichage des options non comprises dans votre abonnement.

Option Courriel

- Entrez votre adresse courriel;
- Sélectionnez les options suivantes :
 - « Veuillez ne pas m'envoyer un courriel d'alerte de Taxnet Pro »
 - « Veuillez ne pas m'envoyer un courriel d'alerte de l'APFF »
 - « Je ne désire pas recevoir de bulletins électroniques par courriel »
 - « Je ne désire pas recevoir de bulletins Tax Hyperion™ par courriel »
 - « Je ne désire pas recevoir de documents des Actualités fiscales »
- Cliquez sur « Sauvegarder ».

Préférences

Affichage Transmission **Courriel** Langue / Recherche Rapport de session

Avis par courriel
Les champs ci-dessous sont requis et doivent être complétés avec une adresse de courriel valide.
Adresse(s) de courriel: Vérifier le courriel:

Courriels d'alerte
Les courriels d'alertes sont des courriels contenant des annonces importantes

☐ Veuillez m'envoyer un courriel d'alerte de Taxnet Pro général ☐ Veuillez m'envoyer un courriel d'alerte de l'APFF
☒ Veuillez ne pas m'envoyer un courriel d'alerte de Taxnet Pro général ☒ Veuillez ne pas m'envoyer un courriel d'alerte de l'APFF

Bulletins électroniques
Les bulletins électroniques sont des publications trimestrielles conçues pour informer les abonnés sur les dernières améliorations apportées au service et sur des développements récents.

☐ Je désire recevoir les bulletins électroniques par courriel
☒ Je ne désire pas recevoir de bulletins électroniques par courriel

Tax Hyperion
Tax Hyperion™ est une publication mensuelle conçue pour informer les fiscalistes et autres professionnels des derniers développements en matière de droit fiscal et de politiques gouvernementales.

☐ Je désire recevoir le bulletins Tax Hyperion™ par courriel
☒ Je ne désire pas recevoir de bulletins Tax Hyperion™ par courriel

Veuillez contacter votre représentant des ventes si vous désirez vous abonner à Tax Hyperion™.

Notification par courriel des Actualités fiscales
☒ Je ne désire pas recevoir de documents des Actualités fiscales
☐ Je désire recevoir des documents des Actualités fiscales

☐ Je désire recevoir les Actualités fiscales dès que les documents sont publiés
☐ Je désire recevoir un courriel quotidien des Actualités fiscales
☐ Je désire recevoir un courriel hebdomadaire des Actualités fiscales
☐ Je désire suspendre les notifications par courriel des Actualités fiscales

De À

Rubriques des Actualités fiscales
☒ Toutes les rubriques des Actualités fiscales

☒ Fédéral	☒ Ontario	☒ Centre de fiscalité des sociétés
☒ TPS/TVH	☒ Île du Prince-Édouard	☒ F&A
☒ Accise/Douanes	☒ Québec	☒ RS&DE
☒ Alberta	☒ Saskatchewan	☒ Prix de transfert
☒ Colombie-Britannique	☒ Yukon	☒ International
☒ Manitoba	☒ La tribune des experts	☒ Impôts indirects
☒ Nouveau Brunswick	☒ Centre de l'APFF	☒ Impôt des sociétés
☒ Terre-Neuve-et-Labrador	☒ OECD	☒ Énergie
☒ Territoires du Nord-Ouest	☒ Centre de planification fiscale et successorale	☒ Mines et métaux
☒ Nouvelle-Écosse	☒ Centre d'accise et des douanes	☒ Pétrole et gaz
☒ Nunavut		

Sauvegarder

Étape 8

Option Langue/Recherche

Sélectionnez « Moins de détails » et « Masquer les documents payants (non inclus dans l'abonnement) ». Cliquez ensuite sur « Sauvegarder ».

Préférences

Langue / Recherche

Langue :

- ☒ anglais et français
- ☐ anglais
- ☐ français

Résultats de recherche :

Résultats de recherche :

- ☒ Moins de détails ☐ Plus de détails ☐ Le plus de détails
- ☐ Afficher les documents payants (non inclus dans l'abonnement)
- ☒ Masquer les documents payants (non inclus dans l'abonnement)

Afficher jusqu'à **50** résultats à la fois

Recherche - Commentaires:

- ☒ Pertinence
- ☐ Ordre de la table des matières
- ☐ Ordre chronologique inversé

Recherche - Jurisprudence:

- ☒ Pertinence
- ☐ Ordre de la table des matières
- ☐ Ordre chronologique inversé

Recherche - Centre de planification fiscale et successorale:

- ☒ Pertinence
- ☐ Ordre de la table des matières
- ☐ Ordre chronologique inversé

Recherche - Centre de fiscalité des sociétés:

- ☒ Pertinence
- ☐ Ordre de la table des matières
- ☐ Ordre chronologique inversé

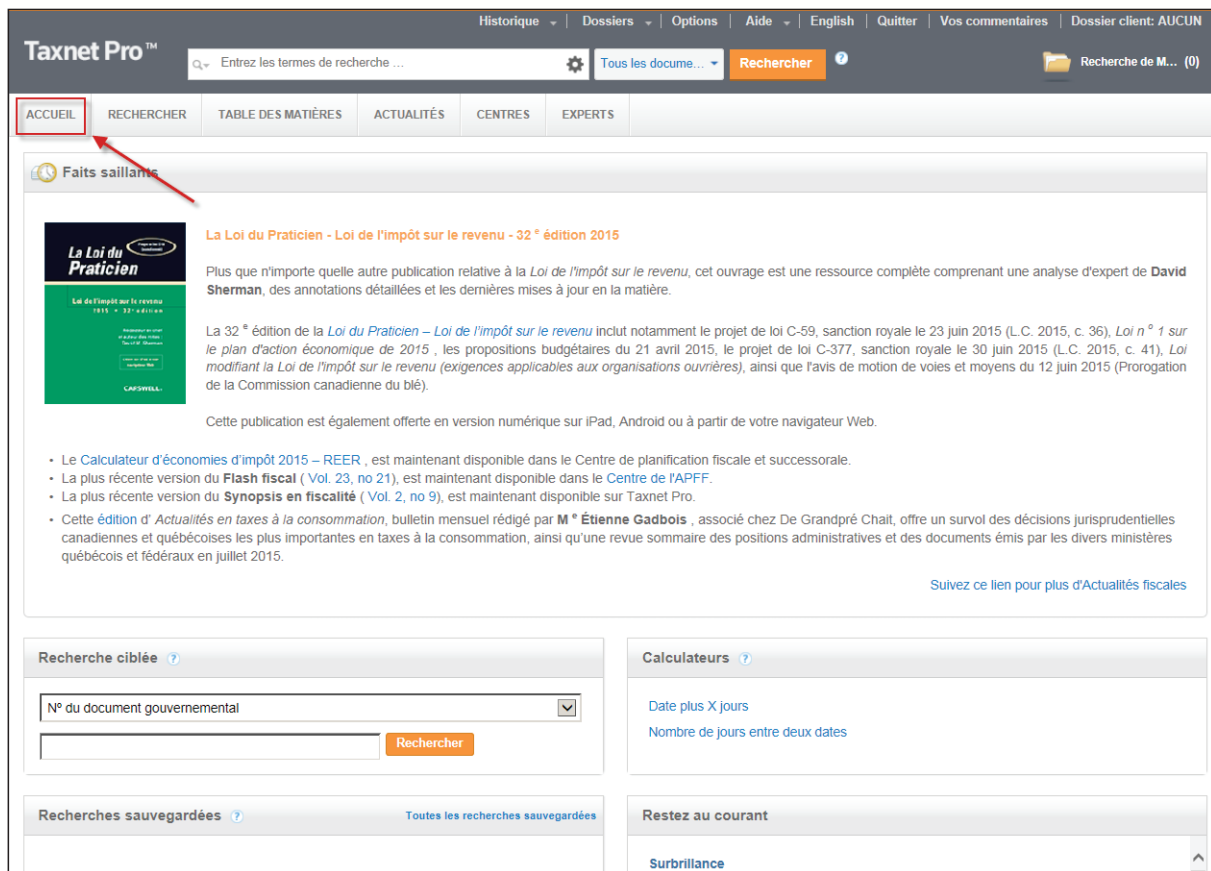
Recherche - Centre de l'APFF:

- ☒ Pertinence
- ☐ Ordre de la table des matières
- ☐ Ordre chronologique inversé

Sauvegarder

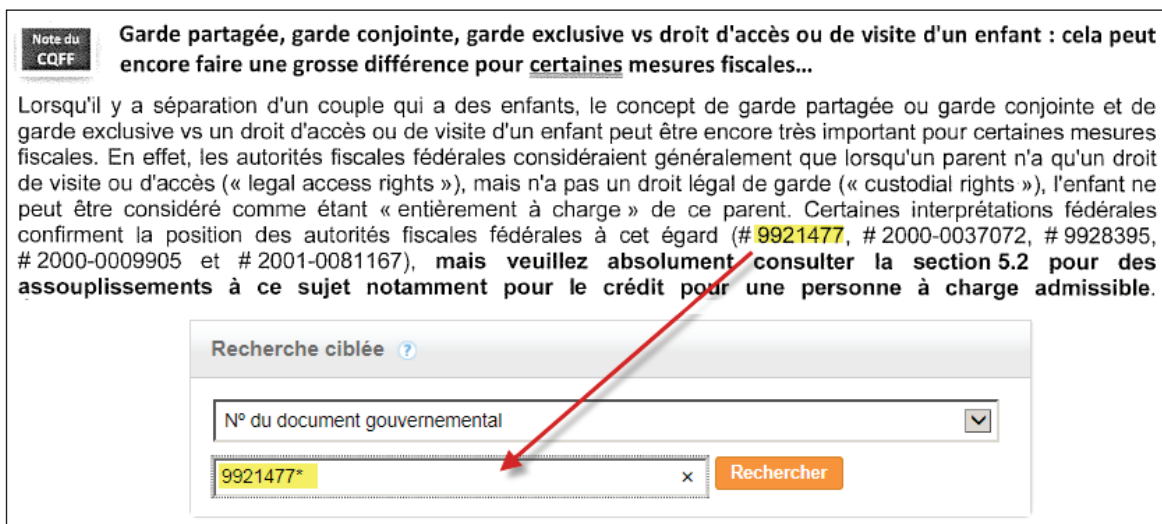
Vous êtes maintenant prêt à débiter votre expérience Taxnet Pro et à profiter de tous les avantages de la présente offre promotionnelle!

Cliquez sur « Accueil » en haut à gauche dans la barre d'outils :



Vous voulez débiter en cherchant une interprétation technique ?

Il vous suffit de sélectionner l'option « N° du document gouvernemental » dans le menu déroulant de la recherche ciblée et d'entrer seulement le numéro de l'interprétation **sans** le symbole « # ». Pour les interprétations techniques de l'ARC publiées avant 2000, il est nécessaire d'ajouter un astérisque à la fin du mot-clé. Par exemple, pour l'interprétation technique 9921477F identifiée comme 9921477 dans le cartable du CQFF, il faudra inscrire 9921477* afin de retrouver directement le document.



Pour imprimer, cliquez sur l'icône « Sélectionnez une méthode d'envoi » telle qu'illustrée ci-dessous.

Taxnet Pro | Tout le contenu | Documents gouvernementaux | Historique | Dossiers | Options | Aide | English | Quitter | Vos commentaires | Dossier client: A

Rechercher: DOCNUM(9921477*)

ACCUEIL | RECHERCHER | TABLE DES MATI RES | ACTUALIT S | CENTRES | EXPERTS

CRA Views, Memo, 9921477F -- Cr dit  quivalent pour personne enti rement   charge

Document | D cisions (0) | Commentaires (0) | Conformit  (0) | Documents gouvernementaux (0) | Historique (0) | **L gislation (1)**

Retour   la liste | 1 de 1 r sultats

1 - 1

☐ S lectionner tous les items | Aucun item s lectionn 

☐ 1. **CRA Views, Memo, 9921477F -- Cr dit  quivalent pour personne enti rement   charge**
1999-12-22

Please note that the following document, although believed to be correct at the time of issue, may not represent the current position of the Department. Prenez note que ce document, bien qu'exact au moment  mis, peut ne pas repr senter la position actuelle du minist re. QUESTION PRINCIPALE : Un p re s par  peut-il demander le cr dit

L gislation

9921477F -- Cr dit  quivalent pour personne enti rement   charge
Date: December 22, 1999
R f rence: 118(1)(b)

Please note that the following document, although believed to be correct at the time of issue, may not represent the current position of the Department. Prenez note que ce document, bien qu'exact au moment  mis, peut ne pas repr senter la position actuelle du minist re. QUESTION PRINCIPALE : Un p re s par  peut-il demander le cr dit

Envoyer par courriel | Imprimer | T l charger

Nous vous rappelons que votre abonnement vous donne uniquement acc s aux interpr tations techniques de l'ARC et de Revenu Qu bec,   la *Loi de l'imp t sur le revenu* f d rale et   la *Loi sur les imp ts* provinciale ainsi qu'  la *Loi sur l'administration fiscale*.

Dans votre liste de r sultats, il est possible que des signes de dollar (\$\$) ou qu'un message apparaissent. Dans les deux cas, ces documents ne sont pas inclus dans votre abonnement.

L gislation (25)

VOTRE RECHERCHE modifier

1 - 20

☐ S lectionner tous les items | Aucun item s lectionn 

☐ 1. **\$ 1. Nunavut -- Nunavut Legislation -- Miscellaneous -- 1996, c. 19, s. 52 -- Overissue**
2000-09-13 | S.N.W.T. 1996, c. 19

☐ 2. **\$ 2. Alberta -- Alta. Legislation -- Miscellaneous -- Bu**
2002-03-08 | R.S.A. 2000, c. B-9

☐ 3. **\$ 3. Legislation -- Related Legislation -- Canada Busin**
1999-05-10 | R.S.C. 1985, c. C-44

☐ 4. **\$ 4. Legislation -- Related Legislation -- Companies' C**
1999-05-07 | R.S.C. 1985, c. C-36

☐ 5. **\$ 5. Manitoba -- Man. Legislation -- Miscellaneous -- E**
2001-04-02 | R.S.M. 1987, c. C225

Ce contenu n'est pas inclus dans votre abonnement

Vous pouvez consulter ce document en payant des frais   la carte.

Titre: D finitions
Co t: **\$25.00**

Veuillez noter que vous ne serez factur  qu'une seule fois pour une p riode de 24 heures pour consulter ce document.
Pour en apprendre davantage sur les frais de Taxnet Pro, veuillez consulter notre [Guide des prix](#).

Pour inclure ce document dans votre abonnement et obtenir de l'information suppl mentaire, veuillez appeler au 1-800-387-5164.

Dossier client: AUCUN | [Modifier dossier client](#)

[Consulter le document](#) | [Annuler](#)



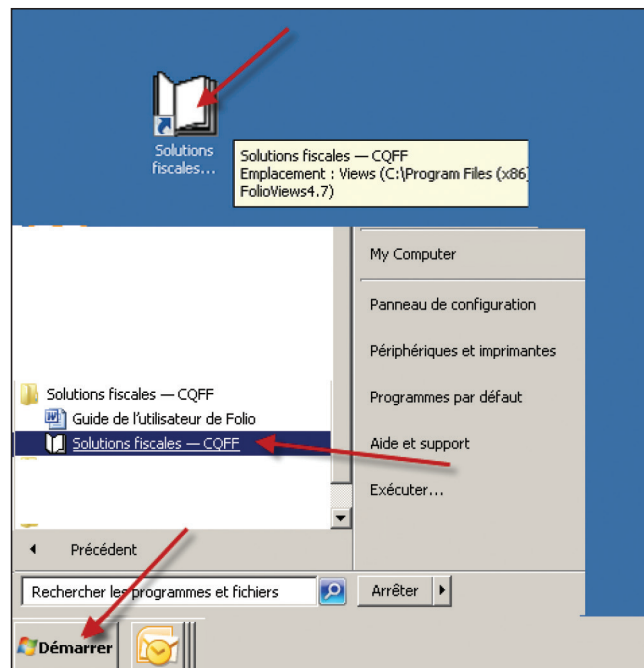
N'oubliez pas! Cette offre promotionnelle vous donne également accès au DVD Solutions fiscales – CQFF. Pour installer le DVD sur votre ordinateur et profiter de cet outil de recherche n'importe où et sans avoir à être connecté à Internet, veuillez suivre les étapes 1 et 2 pour une première installation.

Étape 1

Insérez votre nouveau DVD dans votre ordinateur et lancez l'installation du produit (en exécutant le fichier setup.exe qui se trouve sur le DVD). Cette étape prend environ 5 minutes à compléter.

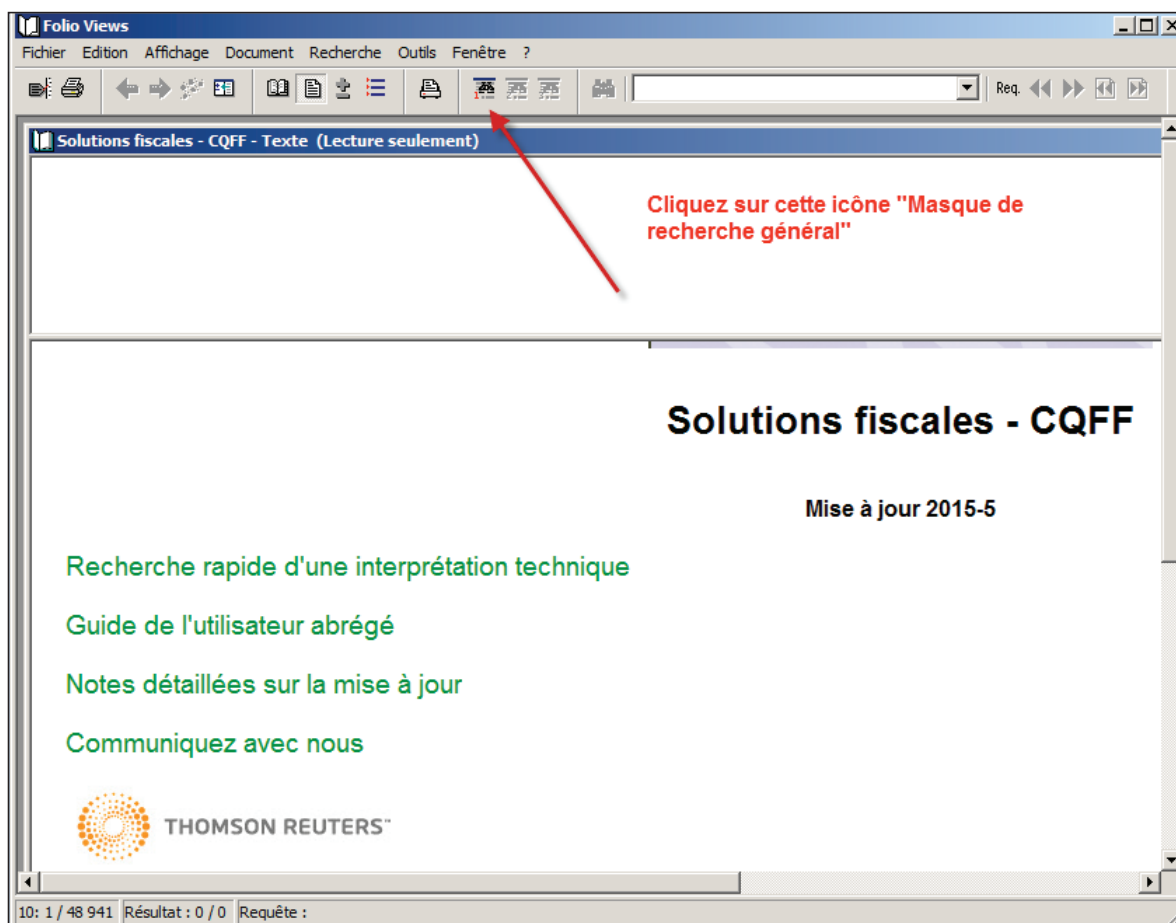
Étape 2

Une fois que vous aurez installé le DVD, vous pourrez accéder à tous les items compris dans votre abonnement, sans la nécessité d'une connexion Internet, en double-cliquant sur l'icône créée automatiquement sur le bureau de votre ordinateur ou en accédant au programme à partir du menu « Démarrer ».

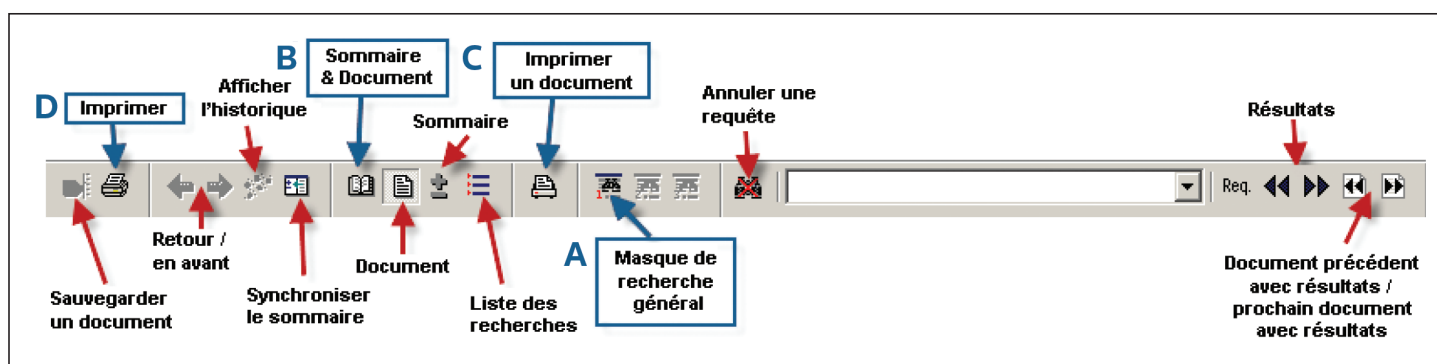


Étape 3

Lorsque vous aurez cliqué sur l'icône « Solutions fiscales – CQFF », la fenêtre suivante apparaîtra. Vous pouvez tout de suite cliquer sur l'icône « Masque de recherche général » afin de débiter vos recherches d'interprétations techniques!



Vous désirez optimiser votre expérience et naviguer plus efficacement? Rien de plus facile en utilisant la barre d'outils, sur laquelle plusieurs options de navigation sont disponibles.



Entre autres, ces quelques icônes vous seront certainement très utiles :

- A. **Masque de recherche général** : Cette option vous permet d'ouvrir directement le modèle de recherche général et de commencer vos recherches. C'est l'icône la plus importante à connaître! Vous aurez accès à un masque de recherche créé spécialement pour vous.

1 - La réclamation du crédit pour équivalent de conjoint à l'égard d'une personne donnée empêche cependant la réclamation du crédit pour aidants naturels et celui pour personnes à charge en raison d'une déficience mentale ou physique à l'égard de cette même personne en raison de l'alinéa 118(4)c) LIR (interprétation fédérale # 2009-034401m4).

Elemente propre aux déclarations fiscales des particuliers

Masque de recherche général

Mot : Enregistrements avec résultats : 0

[Document:2009-034401m4] - 1 [118(4)c] - 1

☐ Branches sélectionnées
Afin de limiter la recherche, sélectionner une ou plusieurs branches dans le Sommaire et cocher cette case.

Entrez les mots-clés pour chercher dans les champs

N° interp. technique 2009-034401m4 Réf. art. interp. techn.

N° Article 118(4)c) Titre

Date Définition

Législation proposée

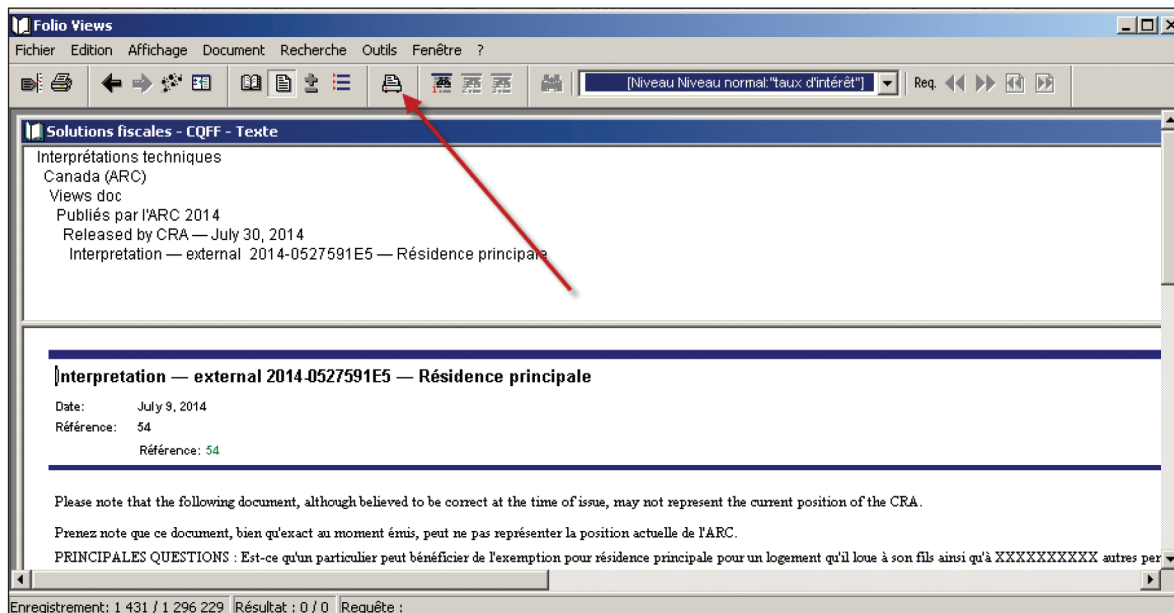
Entrez les mots-clés pour chercher dans tout le texte

À l'intérieur du même paragraphe

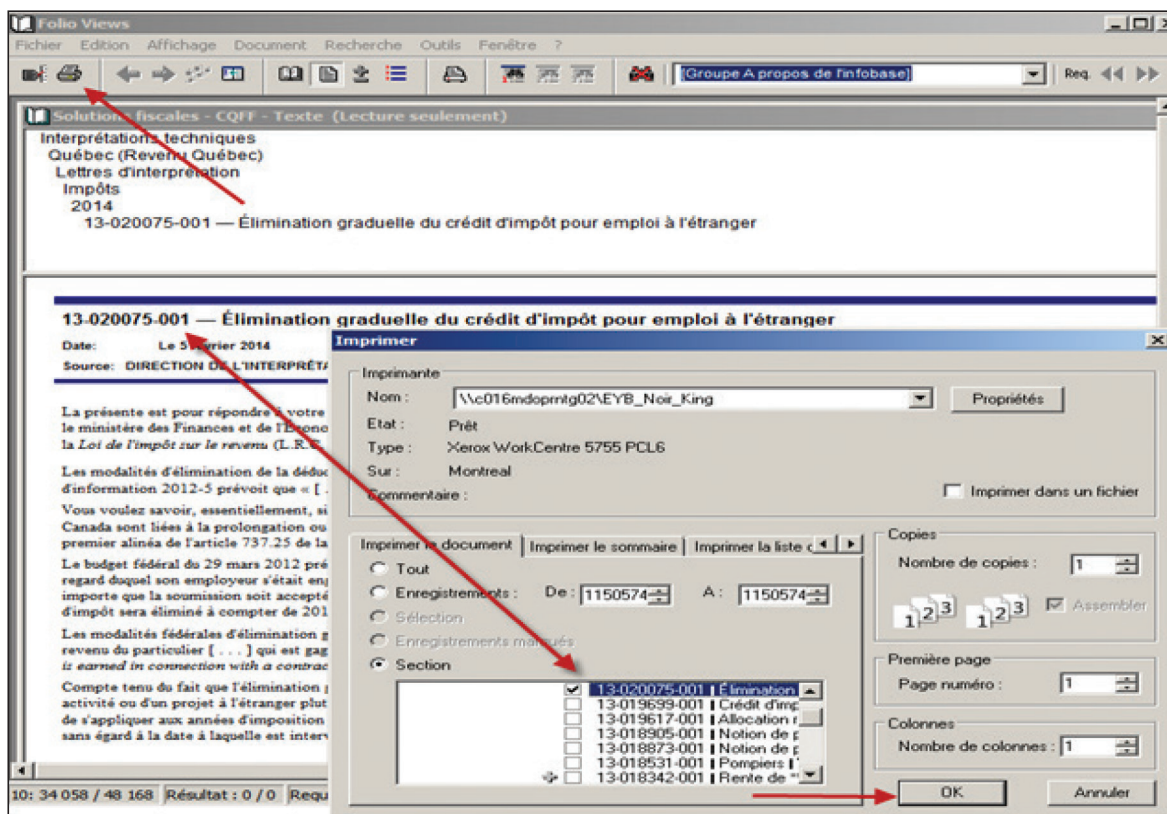
À l'intérieur du même document

OK Annuler

- B. **Sommaire et document** : Cette option vous permet d'ouvrir la table des matières du produit dans une deuxième fenêtre.
- C. **Imprimer un document** : Cliquez sur cette option afin d'imprimer le document trouvé.



- D. **Imprimer :** Vous pouvez aussi cliquer sur le premier bouton « Imprimer ». Dans la boîte de dialogue, cliquez sur le premier document qui se trouve dans la liste en surbrillance. Cliquez sur OK pour lancer l'impression.



Vous sont décrits ci-dessous les deux champs les plus utiles pour effectuer vos recherches en fonction de votre abonnement.

- **N° interp. technique :** Utilisez ce champ pour accéder directement à une interprétation technique précise. Exemple : l'interprétation technique 2009-0344401M4 (sans le symbole « # »).
- **Article :** Utilisez ce champ pour accéder directement à une disposition législative précise. Exemple : 118(4)c).

Et voilà ! Vous détenez maintenant tous les renseignements nécessaires afin de profiter de cette offre exceptionnelle qu'est l'abonnement annuel en ligne à Taxnet Pro et au DVD Solutions fiscales – CQFF. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à rejoindre notre service à la clientèle au 1 800 387-5164 (sans frais au Canada et aux États-Unis).